



Mieux vous servir

Flash Info

N° 49 du Vendredi 16 Juillet 2010

Bulletin d'information des agents de la cnss

CNSS : les hôpitaux sous tutelle de l'Etat "Les droits légaux des agents seront respectés"

Le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Prévoyance sociale, Monsieur Maxime Ngozo Issondou qu'accompagnaient Madame le Directeur Général de la CNSS, le Dr. Marie-Thérèse Vané ép. Ndong-Obiang et son adjoint



Monsieur le Ministre en compagnie du DG lors de la visite guidée à l'HPO.

Monsieur Pascal Eva Nze, ainsi qu'une forte délégation ministérielle, a effectué le 02 juillet 2010, une visite guidée des installations de l'Hôpital Pédiatrique d'Owendo et de la Fondation Jeanne Ebori.

Le DG, au nom de l'ensemble du personnel, en plus des propos de bienvenue a dit, à l'adresse de Monsieur le Ministre, le souhait des agents d'être édifiés sur la mise sous tutelle de l'Etat, des hôpitaux de la CNSS. A ce propos, Maxime Ngozo Issondou, au nom du Gouvernement, a confirmé la décision du Conseil des ministres du 25 novembre 2009, selon laquelle

la CNSS, désormais, s'occuperait de ses seules missions régaliennes. Par conséquent, elle va se décharger de ses structures hospitalières. Une décision motivée par la loi qui ne confère pas à la CNSS, le droit de disposer de structures hospitalières. De plus, " la CNSS dépense plus pour la santé et elle est arrivée à toucher aux fonds réservés pour les pensions ", a-t-il précisé.



Une vue de l'assistance très nombreuse à la FJE.

Concernant le personnel hospitalier, pour le Gouvernement, la CNSS ne conservera que le personnel qui participe à la chaîne administrative. En revanche, pour le personnel médical, paramédical et technico-médical, un

plan social sera proposé. Le Ministre a marqué son engagement à " veiller sur le respect " des droits légaux de ces personnels dont le lien professionnel sera rompu avec la CNSS. Mais ces agents ne seront pas abandonnés à eux-mêmes après la rupture de leur contrat de travail. En effet, certains agents pourront postuler dans les services de la santé publique ou militaire et d'autres dans le secteur privé ; le reste se verra ouvert le guichet de l'Office National de l'Emploi pour leur réinsertion.

Propos qui ont conduit à un échange direct entre le Ministre, les représentant des syndicats et certains agents qui estiment que cette décision est un " coup de massue sur la tête ". Ils préconisent que le Gouvernement devrait faire, au préalable, un bilan et le publier. Aussi se demandent-ils si le Gouvernement a mesuré les conséquences sociales qui en découleront et s'il a recueilli le sentiment des employeurs. En réponse, le Ministre a indiqué que le Gouvernement a



Le Ministre au cours de son intervention.

mis en place la Commission ministérielle permanente qui est en train d'évaluer les installations et les effectifs afin de prendre en compte les propositions de toutes les parties impliquées et d'établir enfin un chronogramme d'évaluation du coût social de ce désengagement de la CNSS de son volet hospitalier. " Les choses vont bien se passer, vous verrez " a conclu le Ministre, engagé à veiller personnellement au respect des dispositions légales et des intérêts des agents de la CNSS touchés par le départ des Hôpitaux.

Enquête du Cabinet Ulyss conseil Résultats accablants

Le Cabinet Ulyss Conseil a livré le lundi 28 juin 2010, dans la salle du Conseil d'Administration, les résultats de l'enquête de satisfaction initiée en mai dernier, dans le cadre de la

Certification Iso 9001 v. 2008 de la CNSS. C'était en présence de Mme le Directeur



Tout le directoire était présent

Général, des membres de direction, des membres de l'équipe projet et des agents des départements des Prestations Techniques et du Recouvrement. Un rapport accablant mais non surprenant, car cet exercice du genre n'a été que la confirmation scientifique de ce qui était déjà su et/ou perçu par tous, à savoir : délais de traitement des dossiers non respectés, déficit de communication, lourdeurs administratives, mauvais accueil des usagers, erreurs récurrentes de transcription, faveurs au profit des parents et amis au mépris des procédures en vigueur, prestation insatisfaisante dans les hôpitaux, difficulté à joindre la CNSS par téléphone, etc. Bref, c'est autant de maux qui entachent l'image de la CNSS et qu'elle voudrait soigner à travers la démarche de Certification ISO, socle sur lequel repose la satisfaction de nos clients.

Jeu de chaises musicales à la DRH

Mme Lynda Adidié, ancien Chef de Division Recrutement Formation Carrières est depuis le 1er juillet 2010, Chef du Personnel à la DEMO. Et Mme Cynthia Gaëlle Kissangou qui lui succède, cède sa place de Chef de Division CNSS Employeurs à Mme Bernadette Owono. La cérémonie de passation de service a été présidée, le 01 juillet 2010 par M. le Secrétaire Général, Arsène Lessy Moukandja.



L'une des images de cette cérémonie.